

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2016

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Extension de l'école publique – Avenant n°3 au marché de travaux

Un avenant de 3 769 € HT est décidé pour des modifications concernant les lots Charpente, Menuiserie, Cloisons sèches et Plomberie-Chauffage. Le nouveau montant du marché de travaux est ainsi porté à 341 866 € HT.

II.2. Extension maison de l'enfance – Contrat de maîtrise d'œuvre

Le maire est autorisé à signer le contrat proposé par l'agence CUB Architecture et ses cotraitants pour un coût total de 28 500 € HT.

II.3. Extension maison de l'enfance – Mission de coordination SPS

La société Anjou Maine Coordination sera le coordonnateur de sécurité et de protection de la santé sur le chantier de l'extension de la maison de l'enfance. Le coût de la mission s'élève à 1 628 € HT.

II.4. Extension maison de l'enfance – Mission de contrôle technique

Si le classement de la maison de l'enfance n'oblige pas à recourir, pour ce projet d'extension, à un contrôle technique, il est néanmoins recommandé en raison : d'une part, des problèmes qui se posent à l'architecte (déclivité du terrain, accessibilité handicapés...) et, d'autre part, de l'imbrication avec l'existant.

Cette mission est confiée à la société APAVE pour un montant de 3 450 € HT.

II.5. Extension maison de l'enfance – Composition d'un comité consultatif

Un comité consultatif, chargé de participer, aux côtés de l'architecte, à la définition des besoins et au suivi de la réalisation de ce programme, est constitué. Il sera composé de 10 représentants du conseil municipal, la coordinatrice de la maison de l'enfance, la directrice du multi-accueil, 4 représentants du bureau de l'association CALS et la représentante du Relais d'Assistants Maternelles.

II.6. Mise en lumière du clocher de l'église – Versement d'un fonds de concours

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de M.-et-L. est chargé de rénover et d'améliorer l'éclairage du clocher. Cette opération permettra de diminuer la dépense énergétique puisque pour un résultat supérieur la puissance passera de 2 800 à 1 800 watts. Le coût de la prestation s'élève à 10 000 € HT mais au regard du règlement financier entre la commune et le SIEML, le montant du fonds de concours à verser par la commune sera de 6 312 € HT.

II.7. Prise en charge des factures de fluides au presbytère

La double occupation du Presbytère, depuis le mois de septembre 2015, a nécessité de bien dissocier les deux espaces (salle de réunion et logement privé) notamment en installant des compteurs individuels pour l'eau, le gaz et l'électricité. Une modification d'abonnement a été sollicitée et c'est, depuis le début de l'année 2016, la commune qui est désormais redevable des factures des fluides auprès des différents concessionnaires.

Il est donc décidé, dans un premier temps, de rembourser à la paroisse la quote-part des dépenses de fluides imputables au logement loué à un ménage privé de septembre à décembre 2015 inclus (670 €) ; puis, dans un second temps, de passer une convention avec la paroisse pour fixer les modalités de remboursement des factures des fluides prises en charge par la commune, à compter de janvier 2016.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Circuits de randonnées – Convention pour le four briqueterie de la Brunière

Sur le circuit dit du « chemin de Tiffauges à l'étang ruiné » l'association Histoire & Patrimoine propose de contribuer à la restauration d'un four briqueterie situé sur le parcours au lieu-dit « La Brunière ».

Cet ancien four briqueterie est un bien de famille appartenant à un frère et une sœur, M. DURAND et Mme BOIZUMAULT. En état de conservation médiocre, il est le témoignage de l'histoire de ce secteur de la commune et des techniques de fabrication des briques. Sa conservation a donc un intérêt patrimonial certain et il constituera en outre un excellent support à la compréhension des enseignements de la vie d'autrefois.

Le conseil décide de passer une convention tripartite entre les propriétaires privés, l'association Histoire & Patrimoine et la commune pour définir le rôle de chacun dans ce projet de restauration et permettre aux habitants de pouvoir le visiter.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Débat d'orientation budgétaire

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci. La note d'orientations budgétaires donne une approche estimative des principales dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi qu'une liste de projets d'investissement qui seraient à réaliser avec les ressources propres et, à partir de là, mettre en évidence le volume d'emprunts et d'impôts locaux nécessaires à l'équilibre du budget.

IV.2. Marchés publics passés en 2015

Conformément au Code des Marchés Publics, une liste récapitulant l'ensemble des marchés publics (supérieurs à 20.000 € HT) conclus au titre de l'année précédente est publiée au cours du premier trimestre de chaque année. S'agissant de la commune de La Séguinière, la liste des attributaires de marchés publics pour l'année 2015 est affichée et publiée sur le site internet communal www.mairie-laseguiniere.fr.

IV.3. Plateforme de dématérialisation des marchés publics

La commune décide de renouveler son adhésion au site www.anjoumarchespublics.fr aux conditions proposées, soit environ 200 € TTC. Ce site permet de publier les avis d'appel public à la concurrence et donne, de surcroît, la possibilité de dématérialiser les procédures de marchés.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

Fait savoir que les membres de la commission des finances se sont réunis pour préparer le « Débat d'Orientations Budgétaires » le mercredi 27 janvier. Une nouvelle réunion de la commission aura lieu le mercredi 2 mars à 20h30 pour la préparation du budget primitif 2016.

V.2. Yolaine BOSSARD :

Revient tout d'abord sur les sujets abordés lors de la réunion de la commission Environnement et Cadre de Vie qui a eu lieu le 19 janvier dernier :

Dans le domaine de l'Environnement a été discuté des principaux éléments donnés à l'assemblée générale du S.M.A.E.P. du mois de décembre (syndicat mixte d'adduction de l'eau potable).

Dans le domaine de la « rivière » gérée par le S.V.M.S. (Syndicat des vallées Moine et Sanguèze), une réunion s'est tenue le 19/1/2016 au cours de laquelle il a été questions des travaux en cours.

Dans le domaine des déchets : le service environnement de la C.A.C enverra la carte d'accès aux déchèteries dans le courant du 1er trimestre 2016.

S'agissant du Cadre de Vie, l'assemblée générale des pêcheurs s'est très bien passée le 20 janvier. Cette réunion a été le moment du passage « de relai » au nouveau Bureau. MM. Tynel, Lebreton et Charrier sont chargés de poursuivre les activités de l'association.

A Restaurant Scolaire quelques jeux de société simples, ont été fournis par la municipalité pour permettre aux enfants de jouer à l'abri, les jours de pluie (montant : 180 € environ).

Le parcours Eco-citoyen aborde le 3^{ème} volet concernant les CM1, les dates sont fixées :

- Rencontres avec M. Le Maire 7 et 8 mars (le 7 pour l'école privée et le 8 pour l'école publique),
- Sortie Ornithologie pour l'école Marcel Luneau le mercredi matin 30 mars,
- Sortie « j'apprends à connaître ma rivière » pour l'école Notre Dame le vendredi matin 1^{er} avril.

Pour les CM2, la date fixée pour les visites d'entreprises est le mardi après-midi 1^{er} mars.

Mme BOSSARD présente le planning du marché du 1^{er} trimestre, elle informe qu'un nouveau commerçant M. Landreau vient sur le marché le 3^{ème} mercredi du mois, les semaines impaires. Il vous propose un panier « cadeau » de produits de qualité pour offrir de bonnes saveurs, à un prix raisonnable.

Le groupe « pédibus » a réalisé le planning de la prochaine période le lundi 25 janvier.

Les jardiniers des jardins partagés ont organisé leur abri de jardin le mercredi 27 janvier. Ils ont paillé et commencent déjà à préparer le printemps. Ils ont répondu positivement à la demande de partage de leur savoir-faire, avec les enfants, dans le cadre de TAP. Mme Baudry, Mme Murzeau, M. Gaborieau et M. Dixneuf acceptent d'assurer les TAP avec un animateur, de 15h à 16h, le lundi et le jeudi, au printemps de la prochaine année scolaire.

Enfin, Mme BOSSARD expose que la société BOUYER-LEROUX a déposé en préfecture une demande d'autorisation d'exploiter une carrière d'argiles au lieu-dit « La Fouillière » à Saint André de la Marche. Ce dossier ayant été déclaré recevable par l'inspection des installations classées, une enquête publique se déroulera prochainement sur la commune.

V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part des différents travaux en cours et sujets évoqués lors de la commission du 28 janvier :

- *Fin des travaux d'extension de l'école publique,*
- *Réflexion sur les investissements récurrents à programmer en 2016,*
- *Aménagement final de la voie verte ZAC de la Chapelière,*
- *Présentation des derniers travaux d'entretien de voirie réalisés chemin du Boulaie.*

Il propose, par ailleurs, de réunir la commission « Urbanisme et Travaux » le jeudi 3 mars à 20h30.

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Informe que le diagnostic de l'architecte confirme l'intérêt de conserver le bâtiment de la rue du Manoir. Elle propose donc d'organiser une réunion du comité consultatif chargé de réfléchir à la réhabilitation de l'ancienne école privé. L'objectif est de pouvoir approuver l'avant-projet en avril afin de lancer la consultation en juin.

Présente le bilan des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) globalement satisfaisant mais quelques points restent à améliorer (plus d'activités culturelles, l'information à destination des parents...).

Dit que le CCAS se réunira le mercredi 24 février à 18h30 pour principalement voter le Compte Administratif 2015 et le Budget Primitif 2016.

V.5. Philippe BOUCHET :

Informe de la préparation des événements à venir à destination des conseillers :

Soirée convivialité du conseil municipal et de leur conjoint le 22/04/2016 au Boulodrome : apéro, tournoi de pétanque par équipes selon les présents (apporter ses boules de pétanque pour celles et ceux qui en ont), buffet campagnard proposé + tarte.

Un courrier sera adressé aux sénateurs afin d'envisager un déplacement du conseil municipal au Sénat à Paris en automne 2016.

Il revient sur les manifestations qui se sont déroulées dernièrement : Pièce de théâtre « Les Copropriétaires », démonstration Imprimante 3D, réunion Pédibus avec galette des rois. Toutes les photos seront disponibles sur le site internet.

Il signale enfin que, dans le cadre du parcours de citoyenneté, tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Pour cette inscription, le télé-service est désormais actif à La Séguinière. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps : plus de déplacement, tout se passe en ligne ! Il suffit de créer un compte sur mon.service.public.fr et de cliquer sur « recensement citoyen obligatoire ». La création est gratuite et sécurisée. Les pièces justificatives doivent simplement être numérisées. La mairie recevra ensuite une copie de la demande et l'attestation de recensement sera déposée dans l'espace confidentiel de votre compte.

V.6. Agnès BRUCHE :

Fait le point sur le déroulement de la saison culturelle.

Le mois de janvier a été riche en spectacles et évènements : Nilson Jose, les Zygomatics, les copropriétaires, démonstration de l'imprimante 3D à la bibliothèque et la séance de cinéma « bowling ». Tous ces spectacles ont trouvé leur public plus ou moins nombreux mais toujours assidu.

La réunion bilan du téléthon a permis de relever que les recettes est toujours aussi correctes malgré moins de participants. Le comité est toujours à la recherche de nouveaux bénévoles, surtout des jeunes.

La Commission culture, sport et jeunesse a travaillé lors ces dernières semaines à la préparation de l'attribution des subventions aux associations pour le prochain budget.

La prochaine réunion de la commission culture, sport et jeunesse aura lieu le 3 mars 2016 à 20h00 salle de la Garenne, l'ordre du jour portera sur la prochaine saison culturelle. **Pour la préparer, toutes les personnes qui auraient un projet, une idée ou une suggestion de spectacles pour l'année 2016-2017 sont invitées à participer à cette commission.**

VI. AFFAIRES DIVERSES

VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain

Monsieur le maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion des ventes d'immeubles situés :

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble vendu	Acquéreur	Superficie du bien
S.T.A	Les Jardins de la Moine-Lot n°16	GOURRIER	631 m ²
MARQUIS	14 rue de la Grande Fontaine	SEVAULT-LANDAIS	436 m ²
S.C.I HERMES	67 avenue de Nantes	MARGOTTIN-DURAND	21707 m ²

VI.2. Interventions des centres de secours de sapeurs-pompiers

Le conseil municipal prend connaissance du bilan des interventions du centre de secours des sapeurs-pompiers de Cholet en 2015. Pour La Séguinière, les pompiers sont intervenus à 94 reprises (pour 104 en 2014, 85 en 2013 et 97 en 2012) dont :

- 67 fois pour des secours à personnes SAP, (en 2014 : 75),
- 10 fois pour des interventions diverses OD (5),
- 9 fois pour des incendies (11),
- 8 fois pour des accidents de la circulation (13).

VI.3. Prochaine réunion

La prochaine séance aura lieu le lundi 14 mars à 20h30.